

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 12 mai 2025

### **MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PRSE)**

**Les acteurs bretons en santé-environnement réunis pour l'organisation de la deuxième journée régionale consacrée à la mise en œuvre du PRSE.**

L'environnement est déterminant pour la santé des populations. Le plan régional santé environnement vise à mieux connaître les risques environnementaux et à réduire l'exposition de la population à ces risques en favorisant les environnements et les comportements favorables à la santé.

**Porté par la préfecture de la région Bretagne, l'agence régionale de santé Bretagne et le Conseil régional, le plan régional santé environnement (2023 – 2027) est un cadre de référence pour l'action en santé environnement en Bretagne. Une journée régionale consacrée à sa mise en œuvre était organisée le 29 avril dernier à Saint-Brieuc en présence de 160 personnes.**

Le PRSE 4 prévoit l'organisation d'un temps fort annuel qui réunit **l'ensemble de la communauté santé environnement bretonne (services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, professionnels de santé, associations de consommateurs et d'usagers, associations de protection de l'environnement, chambres consulaires, chercheurs, etc.)**. Cette journée annuelle vise à :

- faire connaître le PRSE et valoriser ses réalisations ;
- prioriser la mise en œuvre des orientations sur la durée du PRSE ;
- faciliter l'interconnaissance et l'interaction des acteurs de la santé-environnement en cohérence avec l'approche « One Health » ou « Une seule santé » qui reconnaît l'interdépendance entre santé humaine, santé animale et biodiversité.

### **Une forte mobilisation des acteurs bretons en santé-environnement**

Après Lorient en 2024, la 2<sup>e</sup> conférence annuelle du PRSE 4, qui s'est tenue mardi 29 avril 2025 au palais des congrès et des expositions de la baie de Saint-Brieuc, a connu une forte mobilisation avec la présence d'environ 160 personnes venues de toute la Bretagne.

Une présentation du bilan 2024 du PRSE 4 et de certaines actions-phares par les porteurs de projets a été faite le matin, avec la mise en avant notamment :

- du bénéfique, sur notre santé physique et mentale, du rapprochement avec la nature à travers des actions comme « l'école au dehors » ou la végétalisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- de la prise en compte des effets sur la santé des habitants des logements en situation de précarité énergétique ;
- d'une alimentation équilibrée, saine et durable proposée dans les cantines des collèges, lycées et établissements sanitaires et médico-sociaux ;

- de l'ouverture de l'accès en ligne des données de santé environnement au grand public : intégration des données de santé dans l'observatoire local de l'environnement (OLE) et lancement de la base de données régionale sur les pesticides (Pestibase).

L'après-midi était dédiée à des ateliers de travail dans lesquels de nombreuses propositions ont été faites pour de nouvelles actions déclinant les 12 priorités du PRSE et permettant de mieux prendre en compte l'approche « une seule santé » ainsi que l'adaptation au changement climatique et la réduction des inégalités sociales de santé. Ces travaux alimenteront la réflexion des pilotes du PRSE sur le prochain appel à projets.

La prochaine journée régionale aura lieu en avril 2026 dans le Finistère.



## Le PRSE 4 Breton « en un coup d'œil »

### Axe 1 :

Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (Une Seule Santé) et dans un contexte de changement climatique

#### Priorité 1) Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement

**Objectif 1.** Favoriser la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)

**Objectif 2.** Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » (Une seule santé) dans les territoires

#### Priorité 2) Préserver la ressource en eau

**Objectif 3.** Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau

**Objectif 4.** Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

#### Priorité 3) Améliorer la qualité de l'air extérieur

**Objectif 5.** Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules à risques et améliorer les capacités à agir

**Objectif 6.** Réduire les émissions et les expositions aux particules à risques

#### Priorité 4) Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

**Objectif 7.** Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des pesticides, en termes de santé et d'environnement

**Objectif 8.** Renforcer le dialogue et la réponse concernant les effets des pesticides

#### Priorité 5) Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

**Objectif 9.** Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs

**Objectif 10.** Prévenir le risque de transmission des zoonoses

#### Priorité 6) Améliorer la qualité du milieu littoral

**Objectif 11.** Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales

**Objectif 12.** Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

### Axe 2 :

Développer la prise en compte de la santé-environnement et des enjeux liés au changement climatique dans les évolutions des territoires bretons

#### Priorité 7) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement par les EPCI bretons

**Objectif 13.** Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic Santé-Environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé

**Objectif 14.** Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la Santé-Environnement

#### Priorité 8) Améliorer la prise en compte de la Santé-Environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

**Objectif 15.** Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la Santé-Environnement dans l'urbanisme

**Objectif 16.** Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires

#### Priorité 9) Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

**Objectif 17.** Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature

**Objectif 18.** Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de Santé-Environnement

### Axe 3 :

Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons

#### Priorité 10) Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé

**Objectif 19.** Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments

**Objectif 20.** Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir

#### Priorité 11) Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement

**Objectif 21.** Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne

**Objectif 22.** Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement

#### Priorité 12) Impliquer les acteurs du système de santé en Santé-Environnement

**Objectif 23.** Soutenir l'appropriation des outils de prévention et de promotion de la santé par les professionnels de santé

**Objectif 24.** Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé (TEES)

Ressources : [Plan Régional Santé Environnement Bretagne](#)

### Contacts presse

Préfecture de la région Bretagne  
[pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

ARS Bretagne  
[ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)

Région Bretagne  
[presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)